

Halte aux marées vertes : l'association se divise

Les tensions se poursuivent au sein de l'association, à un niveau tel que des agents de sécurité étaient présents lors de l'assemblée générale. Deux groupes d'opposition se disputent la gérance de la structure.

Deux assemblées générales, deux conseils d'administration, et même deux fiches d'adhésion différentes... L'emblématique association Halte aux marées vertes est dans la tourmente.

Pourtant connue pour ses féroces combats comme la « demande de justice » pour le décès de Thierry Morfoisse qui transportait des algues vertes à Binic, celui du jogger qui s'est envasé à Hillion, ou encore dénoncer la mort de nombreux sangliers à Morieux... Aujourd'hui, des tensions s'installent au cœur de la structure et deux clans s'affrontent.

Samedi, une assemblée générale a eu lieu à la salle Gouriou, à Morieux. Des agents de sécurité étaient présents devant l'entrée. « **C'est la première fois qu'on me refuse l'accès à une réunion** », regrette Yves-Marie Le Lay, pilier de la lutte contre les algues vertes comme son allié André Ollivro, qui a contribué à créer l'association.

« Une assemblée générale privatisée »

Ce dernier avait donné pouvoir à l'un de ses amis pour assister à cette assemblée. « **Je savais que cela allait tourner au vinaigre alors qu'Halte aux marées vertes est à l'origine une association solidaire** », relate celui qu'on appelle le « Che des Grèves ».

Entre les deux groupes, deux visions s'opposent. « **Eux veulent faire de la pédagogie, et nous, on veut continuer à se battre pour une véritable application du plan algues vertes** », poursuit André Ollivro.

Avec Yves-Marie Le Lay, ils n'en reviennent pas. « **Une assemblée générale privatisée, lancent-ils. Comment est-ce possible ?** »

Ce que souhaitaient ces figures emblématiques de la lutte contre les algues vertes, c'est « **une assemblée générale commune** », décrit Yves-



L'association Halte aux marées vertes est aujourd'hui divisée en deux groupes.

(PHOTO : OUEST-FRANCE)

Marie Le Lay. Mais les « **quatre réunions de concertation** » n'y ont rien fait.

Yves-Marie Le Lay et André Ollivro expliquent que le préfet ne reconnaît aucun des deux « **groupes** ». Un courrier a été envoyé à la préfecture « **afin de trancher : il ne peut y avoir deux parties** ».

« Des adhésions détournées »

Pour rappel, André Ollivro avait, en mai 2024, convoqué une assemblée générale soulignant « **qu'il voulait redonner de la légitimité à l'association** ». Puis le groupe « **dissident** » a organisé une autre assemblée en juin, pour mettre en place un « **mode de gouvernance à l'horizontale** ».

Nous avons contacté Isabelle Volante, de « **l'autre groupe** » d'Halte

aux marées vertes, qui a organisé l'assemblée générale à Morieux. Elle explique que cette réunion a été « **restreinte** » aux adhérents qui se sont inscrits avant le 7 février. Pourquoi avoir engagé des agents de sécurité ? « **On a des non-adhérents qui voulaient venir en nombre pour empêcher la réunion de se tenir** », détaille-t-elle.

Isabelle Volante explique qu'il y a eu, selon elle, « **des adhésions détournées** ». Sur la page Facebook de l'association, qui n'est pas gérée par son groupe d'opposition, une autre fiche d'adhésion est disponible.

Cette dernière indique que le règlement de la cotisation est à envoyer à l'adresse d'André Ollivro. « **Or ce n'est pas l'adresse officielle de l'association, qui est désormais au 4, route de la Chapelle-Saint-Mauri-**

ce, à Morieux », affirme Isabelle Volante.

Globalement, l'assemblée générale « **s'est bien déroulée** ». « **Nous sommes dans l'attente que la préfecture valide le conseil d'administration qui a été élu** », relate Isabelle Volante.

En revanche, une chose est sûre. « **Il y aura une action en justice pour les adhésions détournées** », conclut-elle.

Yves-Marie Le Lay, lui, indique : « **Nous, on fait des procès pour militer contre les algues vertes et pas contre les militants.** »

Également contactée par la rédaction, la préfecture n'a pas répondu à notre sollicitation avant la publication de cet article.

Anne-Lyse RENAULT
et Sonia TREMBLAIS.